



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2021
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2022 et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Secrétaire général y fait le point de la situation sur les plans politique, humanitaire, de la sécurité et des droits humains et y examine les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le 9 juillet, le Soudan du Sud a observé le dixième anniversaire de son indépendance. Dans son discours à la nation, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a noté que l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud était une priorité, a mis l'accent sur les progrès accomplis à ce jour et a souligné l'attachement du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à la promotion des forces nécessaires unifiées.

Assemblée reconstituée

3. Le 4 juillet, M. Kiir a promulgué des décrets portant nomination des nouveaux membres du Conseil des États. Le nouveau Conseil compte 92 membres dont 25 femmes. Le Président a également remanié la liste des personnes désignées à l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, remplaçant 35 membres du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) qui avaient été nommés. Le 30 juillet, il a révoqué le décret portant nomination de membres de la coalition des autres partis politiques à l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, à la suite de désaccords ayant trait à la représentation. Le 4 août, tous les chefs de la coalition, à l'exception de Peter Mayen, sont parvenus à un accord sur la répartition des sièges qui leur avaient été impartis à l'Assemblée.

4. Le 23 juillet, la direction du MPLS a nommé Jemma Nunu Kumba Présidente de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, Parmena Awerial Aluong deuxième Vice-Président et Mary Ayen Majok Vice-Présidente du Conseil des États. Le 27 juillet, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans



l'opposition (M/APLS dans l'opposition) a désigné Nathaniel Oyet Pierino Premier Vice-Président de l'Assemblée reconstituée et Deng Akon Président du Conseil. L'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a choisi le général de corps d'armée Bapiny Monyтуil comme deuxième Vice-Président du Conseil des États. La cérémonie d'investiture des députés s'est déroulée le 2 août. Le 30 août, le Président a présidé la cérémonie d'inauguration de l'Assemblée reconstituée et du Conseil. Dans son allocution, il a déclaré que, malgré les délais, la reconstitution de l'Assemblée prouvait que les parties étaient investies dans l'application de l'accord de paix revitalisé.

Dissensions internes au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

5. Le 21 juin, le Président a désigné Simon Gatwech Dual, chef d'état-major du MPLS/A dans l'opposition, Conseiller présidentiel pour la paix. Le 22 juin, le Président du MPLS/A dans l'opposition, Riek Machar, a relevé M. Gatwech Dual de ses fonctions au MPLS/A dans l'opposition. Le 24 juin, M. Gatwech Dual a décliné l'offre du Président, déclarant qu'il n'avait pas été consulté au sujet du poste, avant que l'annonce soit faite.

6. Le 3 août, un groupe de chefs militaires du MPLS/A dans l'opposition a annoncé, par la Déclaration de Kitgwang, le limogeage de M. Machar en tant que Président et commandant en chef du MPLS/A dans l'opposition et son remplacement par M. Gatwech Dual. Le 4 août, le Bureau politique du MPLS/A dans l'opposition, à l'issue d'une réunion présidée par Machar, a rejeté la Déclaration, la qualifiant de tentative faite par des transfuges pour torpiller la paix. Le 7 août, des affrontements ont éclaté entre les forces de M. Machar et de M. Gatwech Dual à Gezan et à Megeinis (Haut-Nil) et d'autres se sont produits dans le secteur, les semaines suivantes. Le 8 août, un groupe de chefs du MPLS/A dans l'opposition, des membres du Bureau politique, du Conseil de libération nationale, et d'autres cadres dirigés par le Vice-Président du MPLS/A dans l'opposition, Henry Dilang Odwar, ont déclaré leur appui au groupe de chefs militaires qui avaient publié la Déclaration de Kitgwang. Le 13 août, le Bureau politique du MPLS/A dans l'opposition, présidé par Machar, a annulé l'adhésion du groupe, disant que cela compromettrait les objectifs et les politiques du MPLS/A dans l'opposition.

7. Le 10 août, M. Kiir a tenu une réunion de la présidence à Djouba, pour s'entretenir de la situation au MPLS/A dans l'opposition. Il a lancé un appel à la cessation des hostilités entre les factions rivales et le respect d'une distance raisonnable pour se prémunir contre toute nouvelle violence. Il a également demandé au mécanisme de supervision de la sécurité et au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité de se rendre à Megeinis pour y maintenir le calme et prévenir toute nouvelle violence. La présidence a demandé l'unification immédiate du commandement des forces et donné pour instruction au Premier Vice-Président, M. Machar et au Vice-Président, Hussein Abdelbagi, de soumettre au Président leur liste de candidats concernant les forces unifiées.

Application de l'Accord revitalisé

8. Le 23 juin, M. Machar a inauguré un séminaire de deux jours sur le fédéralisme dans le processus d'élaboration d'une constitution permanente au Soudan du Sud, sur le thème d'un cadre constitutionnel fédéral légitime et effectif.

9. Le 30 juin, M. Machar et le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles, Reuben Madol, ont lancé des consultations en vue de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement, conformément au chapitre V

de l'Accord revitalisé. Un comité technique inclusif a donc été reconstitué, composé de représentants du Gouvernement, des signataires de l'Accord revitalisé et de la société civile, chargé de rédiger la législation relative à la Commission, selon des consultations publiques inclusives, participatives et transparentes.

10. Le 15 juillet, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Ministre de la consolidation de la paix a tenu un dialogue sur le thème de l'élaboration d'un forum stratégique de consolidation de la paix au Soudan du Sud, durant lequel les participants ont débattu du cadre stratégique y relatif.

Évolution du processus de paix

11. Du 15 au 18 juillet, des pourparlers de paix se sont déroulés à Rome sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio entre le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et la faction Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud. La faction Vrai Mouvement de l'Alliance s'est déclarée de nouveau résolue à intégrer le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et a présenté ses candidats à cet organe. Les parties ont également énoncé un plan de route pour faire progresser les pourparlers au cours des mois suivants. Le 20 juillet, le Ministre des affaires présidentielles, Barnaba Marial, a informé le public de l'action menée pour ramener à la table des négociations le Front de salut national, l'autre faction de l'Alliance, dirigée par Thomas Cirillo.

12. Le 17 août, dans une déclaration, le Président a fermement condamné une attaque commise contre l'axe Djouba-Nimule et imputé la responsabilité de la mort de civils, dont deux nonnes, à des groupes n'ayant toujours pas signé l'accord. Le 30 août, il a déclaré que le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé avait décidé de suspendre les pourparlers menés sous l'égide de Sant'Egidio avec l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud.

Faits politiques survenus

13. Le 15 juillet, le Ministre des services publics et chef du Mouvement national sud-soudanais pour le changement, Joseph Bakosoro, et quelques membres de son parti ont réintégré le MPLS. M. Bakosoro n'a pas renoncé à son poste de ministre, auquel il avait été désigné en sa qualité de membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, malgré les appels à la démission que lui avait lancés celle-ci.

14. Le Président a promulgué plusieurs décrets portant révocation ou nomination de fonctionnaires de haut rang. Le 1^{er} juin, il a relevé de leurs fonctions les Administrateurs en chef de la Zone administrative du Grand Pibor, Joshua Konyi, de la Zone administrative de Ruweng, William Chol Awalith, les remplaçant par Lokoli Amu Bullen et Peter Dau, respectivement. Le 8 juin, il a démis de leurs fonctions le Gouverneur de l'État des Lacs, le général de division Makur Kulang Liei, et le chef du renseignement militaire des Forces de défense du Sud-Soudan, le général de division Rin Tueny Mabor Deng. Il a désigné ce dernier Gouverneur de l'État des Lacs et le général de corps d'armée Marshal Stephen Babanen chef du renseignement militaire. Le 28 juillet, il a relevé de ses fonctions le Vice-Gouverneur de l'État de Bahr el-Ghazal occidental, qu'il a remplacé par Zachariah Joseph Garang. Il a également nommé Mary Nawai Martin Ministre des affaires parlementaires.

15. Le 30 août, les appels à des manifestations publiques lancés par les dirigeants de la Coalition du peuple pour l'action civile sont restés sans suite. Les dirigeants de

la Coalition ont néanmoins déclaré victoire, faisant valoir que le Gouvernement avait eu une réaction excessive.

Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional

16. Le 24 juin, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu la soixante-douzième réunion extraordinaire de son conseil des ministres, lequel s'est félicité, dans son communiqué, des progrès accomplis concernant l'application des chapitres I et II de l'Accord revitalisé, tout en notant les problèmes liés aux dispositions transitoires de sécurité. Le 9 août, l'IGAD a tenu la soixante-treizième session extraordinaire de son conseil des ministres pour évoquer la scission au MPLS/A dans l'opposition. Dans son communiqué, le Conseil a noté avec préoccupation l'évolution de la crise politique et la scission au MPLS/A dans l'opposition, qui avait des conséquences considérables sur le processus de paix se déroulant au Soudan du Sud, ainsi que dans la région. Le Conseil a exhorté les factions de l'opposition à cesser les hostilités immédiatement et sans condition et à chercher des solutions politiques par la voie d'un dialogue. Il a demandé au Secrétaire exécutif de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, et à l'Envoyé spécial, Ismail Wais, d'épauler le Président de l'IGAD dans la médiation entreprise pour régler le différend au MPLS/A dans l'opposition. Il leur a également demandé d'élaborer un plan de route, assorti d'un calendrier clair, sur la concertation menée auprès des parties pour régler les désaccords actuels et de décrire en détail les principaux obstacles à des progrès sur le plan de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

17. Le Secrétaire exécutif de l'IGAD et l'Envoyé spécial de l'IGAD se sont rendus à Djouba du 11 au 13 août. En sa qualité de Président de l'IGAD, le Premier Ministre du Soudan, Abdalla Hamdok, s'est rendu à Djouba les 19 et 20 août pour mobiliser davantage les partenaires et les parties prenantes.

Situation économique

18. Les réformes économiques ont concouru à accroître la stabilité macroéconomique, à assainir les finances publiques et à atténuer l'effet de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La dépréciation de la livre sud-soudanaise a été enrayée à la mi-août, à la suite d'une convergence du taux de change entre la Banque centrale et le marché parallèle, ce qui devrait aider à maîtriser l'inflation et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages.

19. Le 7 juillet, le Conseil des ministres sud-soudanais a approuvé l'enveloppe budgétaire et un plafond par secteurs pour le budget de 2021-2022, estimé à environ 1,6 milliard de dollars, soit 5 % de moins que celui de l'an dernier, qui n'avait pas été approuvé. Il continue néanmoins de présenter un important écart de financement de quelque 29 %, qui sera difficile à combler. Les traitements des fonctionnaires publics et les salaires des forces organisées ont cependant doublé et les affectations à des secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et les infrastructures ont augmenté. Le nouveau budget devrait être approuvé en septembre.

III. Situation sur le plan de la sécurité

20. Les États du Haut-Nil, de Ouarrap, des Lacs, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental ont été particulièrement touchés par les violences qui ont éclaté à l'échelle infranationale, y compris de manière localisée, durant la période considérée, entraînant des déplacements, des risques accrus sur le plan de la protection et des violations des droits, ainsi qu'une diminution de l'accès humanitaire. L'État du Jongleï a connu des violences sporadiques et des violences de faible intensité liées au bétail, tandis que des accrochages opposaient les Forces sud-

soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national dans la région de l'Équatoria. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont subi des violences et des faits de criminalité, qui ont occasionné des victimes et des destructions de biens.

Région du Haut-Nil

21. Le Haut-Nil a continué de connaître des contestations politiques et ethniques, des conflits entre les Nuer et des tensions socioéconomiques. Les luttes au MPLS/A dans l'opposition qui ont éclaté le 7 août à Kitgwang ont fait de 45 à 64 morts.

22. La question des droits fonciers et du tracé administratif y afférent a surgi de nouveau à Malakal le 6 juin, les Dinka Padang dénonçant le fait que les autorités se réfèrent à Malakal comme quartier général du comté de Makal durant une campagne de vaccination contre la COVID-19. Les violences entre les Nuer ont augmenté d'intensité dans la partie sud de la région du Haut-Nil lors d'affrontements entre des fractions Nuer, les 3 et 4 juillet et le 6 août dans le comté d'Ulang. À Nasser, le 20 juin, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont incendié à Ketbek une garnison du MPLS/A dans l'opposition pour venger le meurtre d'un des leurs, par les Nuer. À Maban, la présence des forces du MPLS/A dans l'opposition dans la zone de cantonnement de Liang a suscité des craintes de pillage et de taxation illégale, ainsi que l'intimidation et le harcèlement des civils. Des tensions liées aux moyens de subsistance ont ressurgi également dans le comté de Melout, qui produit du pétrole, où la population locale a organisé une manifestation les 14 et 15 juin, pour réclamer une augmentation des salaires, la prestation de services et des possibilités d'emploi.

23. Dans le Jongleï, de multiples attaques isolées liées au bétail et des faits de criminalité tels que des enlèvements et des tentatives de pillage, qui auraient été menés par les Murle, se sont produits dans les zones habitées par les Nuer dans les secteurs de Yuai, d'Uror et d'Akobo. Les tensions entre les Murle dans la Zone administrative du Grand Pibor ont entraîné des combats le 29 juin et le 9 juillet, qui se sont soldés par la mort de 23 personnes.

24. Les conflits interétatiques et intra-étatiques ont continué d'être une principale menace à la sécurité dans l'État de l'Unité. De multiples razzias et pillages de bétail, impliquant des jeunes armés, se sont produits dans les comtés de Koch et de Leer en juin et en juillet. Des accrochages ont éclaté dans le comté de Guit entre des fractions de clan, dans le village de Kilo 30, le 7 juillet, entraînant le décès d'un adolescent de 13 ans. Dans le même temps, les conflits se sont poursuivis le long des zones frontalières des États de l'Unité et de Ouarrap et entre la partie sud de l'Unité et les Lacs orientaux. Au moins deux razzias de bétail ont été signalées en juin et en août à Twic (Ouarrap) avec la participation de jeunes armés de Mayom. Des jeunes armés du comté de Panyijiar dans l'État de l'Unité ont également mené une série d'attaques contre les populations se trouvant à la frontière des Lacs.

Région de l'Équatoria

25. Les affrontements sporadiques entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national ont exacerbé l'insécurité et la situation des droits humains dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental et les deux parties se sont battues à sept occasions au moins. Le 10 juin, le Front de salut national a envahi la base des Forces de défense à Loka-Ouest dans le comté de Lainya, tuant 10 de leurs soldats. Le 21 juillet, il a attaqué leurs casernes dans le *boma* de Mundu (comté de Lainya) et le lendemain une base à Kimba (comté de Mororo), tuant trois de leurs soldats. Le 27 juillet, il a attaqué leurs casernes à Rasolo (Équatoria-Occidental), tuant deux de leurs soldats. Le 3 août, il a attaqué leurs casernes à Logo, situé sur la route Yei-Maridi. Les deux forces se sont opposées également le 13 août, dans le

village de Gilogne, au sud-ouest de Djouba, tandis que le même jour, une embuscade du Front de salut national était signalée, au cours de laquelle ont été visés trois véhicules des Forces de défense qui se rendaient à Goli, sur la route Yei-Maridi.

26. L'Équatoria-Occidentale a connu un regain de tensions interethniques entre les Azande et les Balanda. Des incidents se sont produits entre des éléments armés des deux groupes à Tamboura, Nagero et à la frontière de Bahr el-Ghazal occidental. Des habitations appartenant aux Balanda à Source Yubu ont été incendiées le 4 juin par des éléments armés non identifiés, la base du MPLS/A dans l'opposition à Namatina a été attaquée le 18 juin par des éléments armés des Azande qui seraient fidèles au général de division James Nando, posté à Source Yubu, le chef azande d'un *boma* a été tué à Nagero le 27 juin par des hommes armés non identifiés et le domicile du commandant du MPLS/A dans l'opposition à Namutina a été attaqué le 16 juillet par des éléments armés qui seraient fidèles à Nando. À la suite des violences intercommunautaires survenues à Tamboura les 20 et 21 août, des dizaines de personnes ont été tuées, des habitations ont été incendiées et des milliers de ménages ont été déplacés. Plus de 3 000 personnes déplacées qui recherchaient une protection sont arrivées près d'une base opérationnelle temporaire de la MINUSS à Tamboura.

27. En Équatoria-Orientale, les problèmes économiques liés à la difficulté de trouver des moyens de subsistance, notamment des possibilités de travail, ont continué d'alimenter les griefs. Les jeunes ont exprimé leur colère à l'égard des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, tandis que des membres des Monyomiji faisaient une déclaration à la presse, les 14 juin, dénonçant les pratiques de recrutement de l'ONU et des organisations non gouvernementales et réclamant le recrutement de jeunes du cru. La situation s'est dégradée le 30 juin, lorsqu'une trentaine de Monyomiji ont manifesté devant le bureau local de la MINUSS à Torit, exigeant de tous les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales actives dans le secteur qu'ils « évacuent les lieux en 72 heures ». Par ailleurs, les civils et les humanitaires à Torit ont continué de faire l'objet d'attaques à motivation économique, dont des embuscades et des vols à main armée.

Région de Bahr el-Ghazal

28. Des conflits intercommunautaires et des razzias de bétail se sont produits de manière répétée à Tonj-Nord, Tonj-Sud et Tonj-Est. Du 7 au 9 juillet, des affrontements ont été signalés entre les Paliang et Luanyjang (Tonj-Est) et les Marial Lou (Tonj-Nord) en raison d'une tentative de vol de deux têtes de bétail, qui ont fait 25 morts et 23 blessés parmi les civils. Les 15 et 16 août, à la suite d'incidents liés au bétail, des violences intercommunautaires qui ont opposé les Luanyjang, les Lou Paher et les Thiik à Tonj-Est ont fait quelque 35 morts. Les conflits liés au bétail entre les Thiik et les Luanyjang se sont également poursuivis à Tonj-Est.

29. Des violences dans les Lacs parmi les différents clans et fractions ont éclaté à Rumbek-Est, Rumbek-Nord, Cueibet et Yirol-Ouest. Le 12 juin, une vingtaine de personnes ont été tuées lors de combats entre les Thuyic et les Gony et leurs alliés respectifs dans le campement pastoral d'Aguok dans le comté de Rumbek-Est. Le 21 juin, 23 personnes ont été tuées lorsque des jeunes armés Pakam (de Rumbek-Nord), Ruop et Nyang (de Rumbek-Centre) ont attaqué le campement pastoral de Maker Diam dans le comté de Cueibet.

30. Les tensions à Bahr el-Ghazal occidentale ont été exacerbées à la suite de la scission au MPLS/A dans l'opposition et la dispute interne à la tête du mouvement. Le 11 juin, des affrontements ont été signalés entre deux commandants du MPLS/A dans l'opposition dans un village à l'ouest de Wau, dans la région de Baggari.

IV. Situation humanitaire

31. Des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de violence, venant se conjuguer aux inondations et à la pandémie, ont continué de toucher les populations vulnérables au Soudan du Sud. On estime que quelque 7,2 millions de personnes, soit 60 % de la population, ont connu des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë d'avril à juillet, dont 108 000 habitants de six comtés qui sont menacés d'une insécurité alimentaire catastrophique. Les niveaux de malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans dépassent les seuils d'urgence, dans bon nombre de régions du pays. On estime que 1,4 million d'enfants et 480 000 femmes enceintes ou allaitantes souffrent de malnutrition aiguë dont 313 391 enfants qui souffriraient de malnutrition aiguë sévère. En plus des 1 710 966 personnes qui avaient été précédemment déplacées, plus de 137 000 personnes ont fui à la suite de violences localisées et des inondations durant trois mois, du 1^{er} juin au 31 août. Les organisations humanitaires ont intensifié les opérations dans les zones dont les habitants subissent une insécurité sur les plans alimentaire et nutritionnel.

32. Les combats entre les forces armées, la violence infranationale et les razzias de bétail dans des secteurs de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, du Jongleï, de la Zone administrative du Grand Pibor et du Haut-Nil ont poussé les habitants à fuir leur foyer et ont perturbé les activités humanitaires. Depuis juin, des combats répétés dans le comté de Tamboura (Équatoria-Occidental) ont entraîné le déplacement de 58 800 personnes vers huit lieux. Au début du mois de juillet, les combats à Tonj-Nord (Ouarrap) ont entraîné le déplacement de quelque 10 000 personnes (dont 3 000 femmes et 2 500 enfants) tandis que des centaines de centres d'accueil étaient incendiés et que bon nombre de dispensaires, d'écoles et d'églises étaient vandalisés. Durant les combats à Tonj-Nord, le dépôt d'un organisme des Nations Unies dans lequel étaient stockés des produits alimentaires vitaux a été pillé. Des violences répétées au niveau infranational dans les comtés d'Uror (Jongleï) et de Pibor (Zone administrative du Grand Pibor) ont entravé l'acheminement d'une assistance humanitaire cruciale à des personnes exposées à une grande insécurité alimentaire. Dans le Haut-Nil, les combats entre des factions militaires du M/APLS dans l'opposition qui seraient rivales, à Megeinis/Kitgwang, dans le comté de Manyo (Haut-Nil) ont entraîné le déplacement de quelque 2 000 personnes.

33. L'accès humanitaire demeure problématique, avec la reprise des conflits armés dans certaines zones de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental, de Jongleï et de la Zone administrative du Grand Pibor. Les travailleurs et les biens humanitaires ont continué d'être visés et attaqués. Le pillage des fournitures humanitaires a considérablement entravé les opérations dans les zones touchées par les conflits, dont les habitants font déjà face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition. À Tamboura, des centres de santé ont été pillés et détruits durant la violence infranationale. Depuis le début de 2021, plus de 911 tonnes de produits alimentaires et de compléments nutritionnels ont été pillés ou détruits durant la violence infranationale. Ces fournitures auraient pu aider plus de 41 000 personnes souffrant d'insécurité alimentaires durant quatre mois et fournir des compléments nutritifs vitaux à plus de 2 500 enfants de moins de 5 ans, souffrant de malnutrition aiguë sévère.

34. Du 1^{er} juin au 31 août, 164 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées, dont 22 embuscades et 25 pillages ; 61 travailleurs humanitaires ont également dû être transférés d'Ayod, Magwe, Morobo, Fangak, Nagero et Tamboura. En juin, deux travailleurs humanitaires ont été tués au cours d'une embuscade tendue à un convoi humanitaire qui portait clairement l'emblème requis, à Yirol-Ouest (État des Lacs). Avec le début de la saison des pluies, les routes sont devenues impraticables et certains lieux ont été totalement isolés, contraignant les organisations humanitaires à

recourir aux transports aériens pour acheminer de l'aide. Les postes de contrôle fluviaux se sont multipliés et les cas d'extorsion ont augmenté. Au début du mois d'août, des jeunes armés de New Fangak ont attaqué à deux reprises le complexe d'une organisation non gouvernementale internationale dans le secteur, battant sévèrement le vigile qui était de faction et menaçant les membres du personnel qui résidaient sur place.

35. De juin à août, les inondations ont touché quelque 380 000 personnes sur l'ensemble du territoire, Jongleï et l'Unité étant les plus perturbés. À la suite d'une évaluation rapide des besoins, une assistance d'urgence a été apportée à 140 000 personnes dans les zones touchées par les inondations et d'autres évaluations sont prévues. Les habitants des zones touchées se sont réfugiés en hauteur et il a fallu leur apporter une aide d'urgence. Les organisations humanitaires ont distribué une aide alimentaire et des produits sanitaires et nutritionnels et ont fourni des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des services de protection et du matériel de pêche, à des fins de subsistance.

36. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 11 400 réfugiés sud-soudanais sont retournés durant le mois de juin 2021.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

37. Mon représentant spécial et son adjoint ont continué d'user de leurs bons offices, se concertant avec les partis et les parties prenantes pour régler les questions essentielles en suspens et maintenir les progrès concernant l'Accord revitalisé. Mon représentant spécial s'est entretenu avec le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et d'autres membres de haut rang du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, ainsi qu'avec le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et les Ministres kényan et ougandais des affaires étrangères, pour promouvoir l'application sans retard de l'Accord revitalisé.

38. Mon représentant spécial a également fait un exposé à la soixante-treizième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD. À la suite de contacts à Djouba avec le Secrétaire exécutif de l'IGAD, la MINUSS et l'IGAD, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité ont publié un communiqué conjoint, réaffirmant à nouveau leur partenariat et leur volonté de coordonner l'appui aux parties et d'aider au règlement des problèmes liés aux dispositions transitoires de sécurité.

39. Des séminaires-retraites de la direction exécutive au niveau des États se sont déroulés les 8 et 9 juin dans l'Équatoria-Occidental, les 24 et 25 juin dans l'Équatoria-Oriental et du 15 au 17 juillet dans le Ouarrap, l'accent étant mis sur la nécessité d'accorder la priorité aux habitants et de renforcer la confiance en vue de gouvernements unis et inclusifs. Les séminaires-retraites ont permis de diffuser l'Accord revitalisé et ont été l'occasion pour les gouvernements de faire part de leurs expériences, de mieux comprendre leurs rôles et d'encourager des synergies au niveau des États, en vue de gouvernements d'unité.

40. À l'issue de l'atelier en mai de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, durant lequel le processus d'élaboration d'une constitution permanente a officiellement débuté, la MINUSS a organisé une série de consultations avec des

parties prenantes clefs, à l'appui du processus. Le 22 juin, la MINUSS, le HCR, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont appuyé les consultations relatives aux personnes déplacées ou réfugiées, concernant le processus d'élaboration d'une constitution permanente, pour faciliter la participation des représentants de ces dernières.

41. Le 29 juin, en partenariat avec le PNUD et ONU-Femmes, la MINUSS a tenu un atelier de deux jours à Djouba portant sur les réformes judiciaires et l'élaboration d'une constitution permanente. Les débats ont porté sur les déficits, les contraintes et les problèmes auxquels se heurte la justice, et les possibilités d'une réforme judiciaire énoncées dans l'Accord revitalisé, notamment la création de la cour constitutionnelle.

42. Les 6 et 7 juillet, la MINUSS a organisé une table ronde, présidée par Francis Deng, sur la gouvernance et l'édification de la nation, afin de commémorer le dixième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud. D'éminents dirigeants civiques et politiques ainsi que des représentants des femmes et des jeunes ont évoqué sur les faits survenus dans l'histoire du pays et proposé des moyens d'aller de l'avant, sur le plan de l'édification d'une nation.

43. La MINUSS a facilité les réunions des gouverneurs, afin d'étayer la coopération établie entre les gouvernements nouvellement désignés dans les États de l'Équatoria-Central, Équatoria-Oriental, Équatoria-Occidental, de Bahr el-Ghazal occidental et septentrional et de Jongleï. Des représentants de l'exécutif dans les États et des parties prenantes locales y ont participé, pour répertorier les priorités clefs et les mesures pouvant y remédier. Des programmes sont prévus pour dissiper les tensions entre les dirigeants nouvellement désignés ainsi que pour définir les attributs et les responsabilités concernant l'application de l'Accord revitalisé. La MINUSS a également facilité des réunions de commissaires de comté dans le Haut-Nil, l'Équatoria-Occidental et Bahr el-Ghazal occidental, portant sur une planification et une direction stratégiques à l'intention des autorités locales, avec la participation des parties prenantes, en vue d'évaluer les priorités sur le plan de la gouvernance.

44. Le 15 juillet, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, la MINUSS a lancé un programme visant à accroître la participation des citoyens au processus de paix, auquel ont participé 35 jeunes Sud-Soudanais (dont 14 femmes) des 10 États et des zones administratives. Ce programme durera jusqu'en mars 2022.

45. Les 21 et 22 juillet, le Gouvernement sud-soudanais, l'IGAD et le HCR ont conjointement tenu un atelier de validation concernant une stratégie de solutions durables et d'un plan d'action à l'intention des personnes déplacées et réfugiées et des communautés d'accueil au Soudan du Sud, afin de solliciter les points de vue des parties prenantes sur le parachèvement d'une méthode stratégique à l'appui de l'application du chapitre III de l'Accord revitalisé.

46. La MINUSS a continué d'accroître la participation politique en organisant des tables rondes sur Radio Miraya concernant les conflits intercommunautaires, les problèmes de l'édification de la nation, le processus de rédaction d'une constitution définitive, la participation des personnes déplacées et réfugiées au processus d'élaboration d'une constitution définitive, le dixième anniversaire de l'indépendance et la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et les difficultés qu'elle rencontre. Durant la période considérée, 12 débats se sont tenus.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

47. Face aux menaces auxquelles se heurtaient les civils au Soudan du Sud, la Mission a réagi au moyen d'un déploiement actif et d'un dispositif solide du personnel de maintien de la paix, d'une concertation avec les dirigeants militaires et politiques, d'activités de règlement des conflits au niveau local, de la fourniture d'un appui essentiel aux institutions garantes de l'état de droit et aux institutions de justice et à d'autres activités menées dans le cadre des programmes.

48. À Tamboura (Équatoria-Occidental), la MINUSS a établi une base opérationnelle temporaire durant un certain temps, à la suite de faits de violences intercommunautaires. Par sa présence, elle a réduit les tensions et permis à une équipe humanitaire interinstitutions de se déployer à Yambio pour évaluer la situation de la population touchée et fournir une aide vitale indispensable. Elle a également établi des bases opérationnelles temporaires dans des lieux stratégiques et des zones de tension, tels que Gumuruk et Likuangole dans la Zone administrative du Grand Pibor et Koch (État de l'Unité). Lors de patrouilles de longue et de courte durée, elle a renforcé la confiance parmi la population et notamment les communautés touchées. À la suite de violents accrochages à Tonj-Est et à Tonj-Nord, elle a mené trois patrouilles aériennes dynamiques dans ces secteurs, permettant aux responsables de communiquer avec leurs mandants. Au cours de la période considérée, 31 bases temporaires étaient opérationnelles.

49. Dans le même temps, la MINUSS a entrepris des contacts étendus sur le plan local, pour promouvoir la concertation et la réconciliation. Les 5 et 6 juin par exemple, elle a contribué avec des responsables à Ouarrap et avec la commission de règlement des conflits et de la réconciliation à réunir 35 chefs traditionnels, des femmes, des jeunes, des chefs des campements pastoraux et des administrateurs des *payams* du comté de Tonj-Nord. Elle s'est concertée également avec plus 500 gardiens de troupeaux, qui se sont attachés à appuyer l'action de consolidation de la paix et d'aider à la restitution du bétail volé et à l'identification des auteurs de tels actes.

50. À Bahr el-Ghazal septentrional, la MINUSS a organisé des conférences sur la phase consécutive à la transhumance, entre des éleveurs rizeigat et des communautés d'accueil dinka malual, ainsi qu'entre des éleveurs misseriya et des communautés d'accueil dinka. De même, elle a aidé des groupes de jeunes à Bahr el-Ghazal occidental à remédier aux pratiques culturelles néfastes et plaidé en faveur de l'unité et de la coexistence pacifique. Elle a également organisé une formation au renforcement des capacités à l'intention de 43 représentants (dont 10 femmes) des autorités locales des comtés de Wau, de la Rivière-Jour et de Raga, concernant les responsabilités à assumer en matière de protection des civils.

51. En Équatoria-Occidental, conjointement avec une organisation non gouvernementale nationale et des chefs religieux, la MINUSS a organisé un programme de trois jours de « conversations de proximité », dans la localité de Tamboura, auquel ont participé plus de 80 représentants des groupes ethniques des Azande et des Balanda. Ils ont évalué les facteurs de conflit dans le comté et se sont déclarés déterminés à agir pour désamorcer les tensions et réconcilier les deux groupes ethniques. La MINUSS a également organisé des programmes radiophoniques dans l'État, au cours desquels les chefs ont adressé des messages de paix aux populations.

52. La MINUSS a organisé un forum de dialogue à Pibor (Zone administrative du Grand Pibor) entre les deux groupes les plus touchés par le conflit, les Lango et les Kurenen. Le dialogue a porté sur les questions préoccupant les deux groupes, avec la

participation des chefs traditionnels, qui ont cherché à dissuader les jeunes de recourir à la violence.

53. À Bentiu, la MINUSS a aidé les représentants des personnes déplacées et le Gouverneur de l'État de l'Unité à surmonter l'impasse, au moyen d'un accord sur des questions clés telles que la nomination de représentants du haut comité des habitants des sites, par roulement, l'administration de l'ancien site de protection des civils par la Commission de secours et de relèvement et la reprise des patrouilles par l'unité mixte intégrée de police et les groupes de surveillance locaux. Il a été également décidé que le MPLS/A dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple assureraient la sécurité à l'extérieur du camp, pour instaurer un climat sûr et réduire la criminalité.

54. La MINUSS a continué de fournir une protection physique aux personnes déplacées dans le site de protection des civils à Malakal. Dans les camps de déplacés de Wau, Bor, Bentiu et Djouba, elle a maintenu des contacts réguliers avec la Commission de secours et de relèvement, la Police nationale sud-soudanaise et les représentants des personnes déplacées, afin de les sensibiliser à leurs rôles et responsabilités respectifs, à savoir encourager la coexistence pacifique entre les populations et veiller à la sécurité physique des personnes déplacées, notamment les femmes et les filles. La Mission a collaboré avec les structures dirigeantes, concernant les personnes déplacées et avec les partenaires humanitaires concernés, pour coordonner la prestation de services et l'organisation d'activités dans les sites de déplacés et pour accompagner notamment la coordination de réunions régulières de sécurité, afin d'atténuer les risques à la sécurité et à la protection dans les sites.

55. La police des Nations Unies a enregistré 53 faits de violence physique contre les habitants de camps de déplacés (6 à Djouba, 9 à Wau, 8 à Bor, 30 à Bentiu). La MINUSS a continué de partager les locaux avec la Police nationale sud-soudanaise dans 9 postes et a mené 1 312 activités conjointes pour surveiller les violations des droits humains et assurer la sensibilisation et la formation sur place à l'intention de 5 328 membres (dont 723 femmes) de la Police nationale sud-soudanaise.

56. La police des Nations Unies a élaboré un manuel sur la protection des lieux du crime à l'intention des enquêteurs de la Police nationale sud-soudanaise, visant à doter les policiers des connaissances et des compétences requises pour gérer la scène du crime, mener l'enquête et veiller à ce que justice soit faite.

57. Au 31 août, la police des Nations Unies avait mené en tout 1 627 patrouilles, dont 528 destinées à renforcer la confiance, 90 patrouilles de courte durée, 25 patrouilles de longue durée, 48 patrouilles aériennes dynamiques, 425 patrouilles à haute visibilité et 509 patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise, visant à instaurer un environnement sûr en vue du retour librement consenti, de plein gré et dans la dignité des personnes déplacées.

58. Au 31 août, la MINUSS avait effectué 61 742 patrouilles, dont 1 528 de courte durée, 460 de longue durée, 185 patrouilles aériennes dynamiques et 37 patrouilles fluviales. En tout, 14 730 patrouilles avaient été menées pour veiller à la sécurité des personnes déplacées dans les camps et sur le site restant de protection des civils. Quelque 3,5 % des patrouilles comprenaient des femmes parmi le personnel en tenue.

59. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a assuré une éducation au danger des engins explosifs à 989 personnes qui revenaient d'Éthiopie dans le Haut-Nil, à la demande des autorités locales et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Service a procédé à 229 opérations de neutralisation des explosifs et munitions et a détruit 5 546 munitions ou engins non explosés. Il a également détruit un lot d'armes blanches confisquées par la police des Nations Unies durant une perquisition dans le camp de déplacés de Bentiu.

C. État de droit et application du principe de responsabilité

60. Les 16 et 17 juin, avec l'appui de la MINUSS, le Ministère de la jeunesse et des sports a tenu un atelier de consultation sur la législation se rapportant aux jeunes. Quelque 45 participants (dont 6 femmes) ont débattu d'une proposition relative à un fonds de développement pour les jeunes entrepreneurs, de la ratification de la Charte africaine de la jeunesse, ainsi que du projet de politique nationale de la jeunesse, du projet de loi sur le sport et des meilleures pratiques concernant des questions se rapportant à la jeunesse, tirés d'exemples à Cuba, au Kenya, au Nigeria et au Soudan. Outre le fait de familiariser les participants avec ces cadres juridiques, le Ministère a présenté la conception d'un service national de la jeunesse, modelé sur celui d'autres pays de la région, comme moyen de renforcer la cohésion nationale par la voie du service communautaire. Les recommandations de l'atelier seront recueillies à l'intention du Ministère qui y donnera suite.

61. Le 21 juin, la direction de l'administration pénitentiaire nationale du Soudan du Sud a approuvé un plan de développement stratégique triennal visant à améliorer les capacités de façon à assurer des conditions de détention sûres, le traitement humain des prisonniers, l'application du principe de responsabilité et la professionnalisation de l'administration. Le plan avait été élaboré au cours d'une série de huit ateliers, animés par la MINUSS à l'intention des hauts responsables de l'administration pénitentiaire, et sera présenté au Ministre de l'intérieur pour approbation et mise en œuvre.

62. Du 21 au 24 juin, la MINUSS et le PNUD ont aidé la Commission d'examen du droit sud-soudanais à organiser un atelier consultatif sur le projet de révision du Code pénal. À la suite de ces consultations, la Commission rédigera un projet de loi portant amendement, destiné au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles.

63. Les 22 et 23 juin, la MINUSS a organisé un atelier en partenariat avec le Ministère des affaires parlementaires et juridiques de l'État d'Équatoria-Central et la Direction des affaires juridiques et judiciaires du Ministère de la justice, afin de renforcer la coordination et les relations de travail entre les titulaires de postes constitutionnels et la Direction. Les participants ont entendu des exposés sur le mandat et le rôle du Ministère des affaires parlementaires, les lois applicables sur les obligations contractuelles et la lutte contre la corruption et la nécessité de solliciter les avis ou les conseils du Ministère sur les questions juridiques.

64. Les 28 et 29 juin, la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont aidé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité dirigé par le Ministre de la défense et des anciens combattants à effectuer un examen du projet d'évaluation stratégique de la sécurité et d'un cadre d'orientation de la sécurité, qui sont des résultats attendus, conformément à l'Accord revitalisé.

65. Du 3 au 5 août, un atelier d'évaluation a été organisé pour préparer les futurs déploiements du tribunal itinérant et renforcer la coopération entre les parties prenantes locales.

66. La MINUSS a continué de donner suite au résultat issu d'un projet de deux ans financé par le fonds d'affectation pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud, visant à atténuer les violences liées au bétail dans le Bahr el-Ghazal occidental et le Ouarrap. La MINUSS a fourni une assistance logistique et technique à un tribunal itinérant spécial conjoint, qui réunit un juge naturel et des chefs traditionnels ayant une fonction consultative. Le tribunal itinérant, qui avait été pleinement mis en place le 7 juillet, a émis plus de 50 mandats d'arrêt contre plus de 70 suspects. Il a rendu six jugements et prononcé quatre verdicts de culpabilité (un

pour meurtre, un pour meurtre et vol qualifié et deux pour vol qualifié) et a acquitté deux individus.

67. La MINUSS a également appuyé la mise en place et les procédures du tribunal spécial de Tonj qui réunit des juges naturels, aux côtés de chefs traditionnels faisant office de conseillers, pour remédier aux tensions au niveau local, comme moyen de parvenir à la paix et à la stabilité régionale. En juin, le tribunal spécial du Grand Tonj avait rendu 15 jugements concernant 19 accusés, concernant des crimes divers, notamment des meurtres, des viols, des agressions et des vols qualifiés.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

68. La MINUSS a mené 182 patrouilles de longue durée et plus de 211 patrouilles de courte durée pour appuyer l'acheminement de l'aide et veiller à la protection des travailleurs humanitaires. Elle a fourni des services de protection à 60 missions intégrées et a mené 41 patrouilles pour accompagner des convois et des partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales.

69. La MINUSS a collaboré avec le HCR pour étendre la protection et la sécurité au comté de Maban et aux acteurs humanitaires qui y étaient menacés et avaient été provisoirement pris en otages par les réfugiés qui dénonçaient une distribution d'aliments irrégulière.

70. Le Service de la lutte antimines a assuré le relevé, l'enlèvement et la destruction des munitions explosives pour permettre des activités humanitaires et de développement, notamment l'évaluation d'un site qui avait été répertorié pour servir de centre humanitaire à Ayod (Jongleï). Les levés et les déminages se sont poursuivis sur la route Raga-Boro-Medina (Bahr el-Ghazal occidental) et sur la route Kuerguini-Bentiu (Unité), où deux mines antichars ont été enlevées en toute sécurité et détruites en juin. Au total, 857 666 mètres carrés de terrain ont été nettoyés.

E. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

71. La MINUSS a consigné 179 faits qui ont influé de manière négative sur la situation des droits humains et la protection, notamment les exécutions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, les blessures, les enlèvements, la violence sexuelle liée aux conflits, les arrestations et les détentions arbitraires (dont la détention par procuration), la torture et les mauvais traitements, la conscription militaire forcée et le pillage et la destruction de biens civils. On signale au moins 395 victimes civiles (297 morts et 98 blessés), dont au moins 31 femmes et 21 enfants. Sur ces faits, 91 ont été attribués à des groupes de la défense civile, 21 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 18 au MPLS/A dans l'opposition, 6 au Front de salut national, 4 au Service national de sécurité et 2 à la Police nationale sud-soudanaise, tandis que la responsabilité des 37 autres faits restants n'a toujours pas été établie.

72. Les attaques menées par des groupes de défense civile ont continué d'être la principale source de violence touchant les populations locales, constituant 61 % des victimes civiles. Une montée de la violence parmi les parties traditionnelles au conflit dans le secteur de Tamboura (Équatoria-Occidental) a fait 117 victimes parmi les civils (105 morts et 12 blessés) et entraîné des déplacements de population considérables, des pillages et la destruction de biens civils.

73. En juillet, la Mission a publié un communiqué de presse pour faire part de sa préoccupation à l'égard d'une série d'au moins 42 exécutions extrajudiciaires dans le Ouarrap et les Lacs, ordonnées par les autorités locales et a exhorté les responsables locaux et nationaux à recourir à des mesures licites, en réponse à la violence localisée et à enquêter sur les auteurs de ces exécutions et à engager des poursuites contre eux. Les responsables locaux ont cependant continué de défendre le recours à ces exécutions extrajudiciaires comme moyen de dissuasion en l'absence d'institutions garantes de l'état de droit. À la suite de la publication du communiqué de presse, au moins deux exécutions extrajudiciaires ont encore été signalées.

74. La Mission a facilité la libération, la recherche et la réunification des familles de 37 personnes enlevées (dont 12 femmes et 25 enfants) détenues par des Murle, des Dinka et des Nuer à Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Cela fait suite à la décision prise par des notables d'identifier et de mobiliser les personnes enlevées dans le cadre des dialogues de paix. Le projet, mené par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec le soutien du fonds d'affectation pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud, a conduit à la libération de 100 personnes enlevées depuis le début de 2021.

75. La MINUSS a organisé 92 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 3 047 personnes (dont 1 127 femmes), notamment des membres des forces de sécurité, des responsables des États, des notables, des chefs traditionnels, des membres d'organisations de femmes et de jeunes et d'autres représentants de la société civile.

76. La MINUSS a également procédé à huit évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, préalablement à des déplacements, et apporté une aide matérielle à des forces de sécurité non onusiennes, à l'appui du processus de paix.

77. La MINUSS a continué de recevoir des signalements d'actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires, commis par le Service national de sécurité contre des journalistes, des militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes. Au moins 43 journalistes et défenseurs des droits humains ont été menacés et arrêtés et détenus arbitrairement du fait de leurs activités professionnelles. Plusieurs de ces incidents étaient liés à la Coalition du peuple pour l'action civile, un groupe réclamant la démission de MM. Kiir et Machar et d'autres hauts responsables. Les faits comprennent, le 2 août, l'arrestation par le Service de l'ancien Gouverneur de Bahr el-Ghazal septentrional, qui est membre de la Coalition. Par ailleurs, une conférence de presse qui devait se tenir le 4 août par une association nationale des médias sur le processus d'élaboration de la constitution a été suspendue par le Service.

1. Les enfants et les conflits armés

78. Durant la période considérée, 13 enfants (6 garçons et 7 filles) ont été victimes de graves violations : quatre garçons ont été recrutés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, un garçon a été tué par les Forces de défense, six enfants (1 garçon et 5 filles) ont été mutilés par des restes explosifs de guerre et deux filles ont été violées par des membres du MPLS/A dans l'opposition (1) et des Forces de défense (1). Des violations ont été confirmées à Jongleï (4 garçons et 1 fille), à Bahr el-Ghazal septentrional (4 filles), dans l'Unité (1 garçon), en Équatoria-Central (1 garçon et 1 fille) et en Équatoria-Occidental (1 garçon). De plus, deux faits d'utilisation militaire d'écoles ont été confirmés par les forces du MPLS/A dans l'opposition dans le Bahr el-Ghazal occidental (1) et par les Forces de défense en Équatoria-Central (1).

79. La MINUSS a organisé 38 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 648 membres des forces de sécurité (dont 192 femmes) et de 113 membres du MPLS/A dans l'opposition (dont 2 femmes). En outre, 669 membres des populations locales (dont 291 femmes), 59 fonctionnaires (dont 20 femmes) et 5 membres (tous des hommes) des partenaires de protection ont bénéficié d'activités de sensibilisation.

80. La MINUSS a organisé cinq formations à la protection de l'enfance à l'intention de 227 participants (dont 56 femmes), soit 106 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 6 femmes), 10 membres des forces de l'opposition (tous des hommes), 77 responsables du gouvernement (dont 20 femmes), 30 membres des populations locales (toutes des femmes) et 4 membres (tous des hommes) des partenaires de protection.

81. En juin et juillet, la MINUSS a aidé le comité interministériel de haut niveau à établir son premier rapport détaillé sur les progrès accomplis et les problèmes à régler concernant l'application du plan d'action sur les enfants associés aux conflits armés. Le rapport a été présenté au comité et le plan d'action a été prorogé jusqu'au 7 février 2022.

82. À la suite de l'atelier sur le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance, organisé en mai à l'intention de 38 membres du personnel de la justice militaire, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont mis en place le 3 juin un tribunal militaire général itinérant à Jongleï et dans le Haut-Nil en prévision du procès de 60 personnes accusées d'atrocités commises contre des civils, dont des enfants.

2. Violence sexuelle liée aux conflits

83. La MINUSS a continué d'observer des niveaux inquiétants de violence sexuelle perpétrée par les parties au conflit, des groupes de défense civile ou d'autres éléments armés impliqués dans des violences localisées. Elle a confirmé 23 faits de violence sexuelle liée aux conflits, commis contre 40 personnes, dont 10 filles et 11 hommes. Les victimes, qui avaient de 12 à 50 ans, ont été soumises à des viols (16), à des viols collectifs (11), à la nudité forcée (12) et à de l'esclavage sexuel (1). Sept faits ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, six à des groupes de défense civile, trois au MPLS/A dans l'opposition, deux à la Police nationale sud-soudanaise, deux au Front de salut national et un au Service national de sécurité. La responsabilité de deux faits restants n'a pas encore été établie. Les groupes de défense civile portaient la responsabilité de 47 % de tous les faits. En outre, cinq faits de violence sexuelle liée aux conflits qui avaient été commis avant la période considérée contre 12 personnes, dont une fille, ont été étayés et confirmés. Trois faits ont été attribués à des groupes de défense civile et deux à la Police.

84. Le 19 juin, le Gouvernement a officiellement lancé le plan d'action destiné aux forces armées, visant à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, lequel avait été avalisé précédemment par le Conseil de défense conjoint. Il consolide et unifie les plans d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du MPLS/A dans l'opposition relatifs à la prévention et à l'élimination de la violence sexuelle liée aux conflits. Le comité conjoint, chargé d'en surveiller l'application, comprenant des représentants des Forces de défense, du MPLS/A dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, a tenu sa première réunion le 6 août, avec l'appui technique de la Mission.

85. Les tribunaux civils dans les États de Ouarrap et de Bahr el-Ghazal occidental ont prononcé des verdicts de culpabilité contre deux membres du personnel de la Police nationale sud-soudanaise et un membre des Forces sud-soudanaises de défense

du peuple dans des affaires de violence sexuelle liée aux conflits contre des mineurs. Ils se sont vus infliger des peines de prison allant de trois à neuf ans et ont été enjoins de verser des dédommagements aux personnes rescapées, dont du bétail et des montants allant jusqu'à 75 000 livres sud-soudanaises.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

86. La MINUSS a facilité le lancement du Forum des dirigeantes sud-soudanaises, sous les auspices de la Vice-Présidente du Soudan du Sud, Rebecca Nyandeng de Mabior. Il vise à renforcer la participation des femmes à la vie politique et à créer un vivier de femmes aux niveaux national et infranational. Il a réuni divers groupes de femmes, notamment du secteur de la sécurité, des organisations d'inspiration religieuse, des associations de la société civile, du monde universitaire, des dirigeants politiques et des représentants du secteur privé, afin de débattre de priorités communes et de formuler des recommandations sur la façon de faire progresser le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et la mise en œuvre de la paix.

87. La MINUSS a appuyé l'action du Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de l'aide sociale de l'État du Haut-Nil par l'intermédiaire du Forum des femmes dirigeantes sud-soudanaises, afin de renforcer la participation véritable des femmes à l'exercice de fonctions publiques et aux prises de décision, notamment au processus de paix en cours, conformément à l'Accord revitalisé.

88. Le 1^{er} juin, la MINUSS a organisé un dialogue de deux jours à Bahr el-Ghazal occidental sur la participation des femmes à la vie politique et leur représentation dans les gouvernements des États. Plus de 70 participants (dont 42 femmes), notamment des représentants de partis politiques, des ministres d'État, des conseillers, des directeurs généraux et des acteurs de la société civile ont débattu de la participation des femmes à la vie politique et de la nécessité de renforcer les capacités à cet égard.

89. Le 22 juillet, la MINUSS a aidé sur le plan technique l'organisation locale de femmes Omuk, à Torit, à rédiger un plan de travail de trois mois sur la diffusion, dans les langues locales, de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et la sensibilisation à un quota de 35 % dans le cadre de l'action positive.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

90. Au 16 août, l'effectif civil de la MINUSS comptait 2 654 personnes, dont 873 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 249 femmes, soit 29 %), 1 389 membres recruté sur le plan national (dont 205 femmes, soit 15 %) et 392 Volontaires des Nations Unies (dont 161 femmes, soit 41 %).

91. La composante policière de la Mission comprenait 1 479 personnes (effectif autorisé : 2 101) : 592 policiers hors unités constituées (dont 206 femmes, soit 34,7 %), 848 membres d'unités de police constituées (dont 225 femmes, soit 26,5 %) et 39 spécialistes des questions pénitentiaires (dont 17 femmes, soit 43,5 %).

92. Sur un effectif autorisé de 17 000 personnes, le personnel militaire de la MINUSS comptait 14 871 personnes : 221 officiers de liaison (forces armées) (dont 47 femmes, soit 21 %), 418 officiers d'état-major (dont 78 femmes, soit 19 %) et 14 232 membres des contingents (748 femmes, soit 5 %).

93. La MINUSS a examiné l'inventaire des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les plans d'action à Yambio, Torit et Aweil. Afin d'appliquer pleinement la stratégie à trois volets du Secrétaire général pour lutter contre les manquements, la Mission a élargi les registres de risques et les mesures à prendre pour couvrir toutes les formes de conduite répréhensible. Des réunions-débats ont été organisées afin d'informer le personnel des bureaux locaux sur les moyens de créer et de maintenir un lieu de travail harmonieux, exempt de faits de harcèlement sexuel.

94. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Au cours de la période considérée, 18 allégations ont été enregistrées dans le système de suivi de la gestion des dossiers. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée pendant la période considérée. Toutes les personnes rescapées qui avaient signalées des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et atteintes au droit international humanitaire et à la sécurité du personnel des Nations Unies

95. La MINUSS et le Gouvernement ont fait des progrès considérables en vue d'améliorer la communication et la coordination globales, ce qui a eu une incidence positive sur les opérations de la Mission. À la suite de réunions de haut niveau tenues entre des représentants du Gouvernement et des fonctionnaires de haut rang de la MINUSS, la Mission et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance ont signé le 2 juillet, les directives relatives à la coordination conjointe du mouvement, pour faciliter les déplacements de la Mission dans l'ensemble du Soudan du Sud, conformément à l'accord sur le statut des forces. Le 27 juillet, la MINUSS et le Mécanisme ont organisé un atelier conjoint, auquel ont participé des chefs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des commandants de division, des représentants du Mécanisme, des chefs des bureaux locaux de la MINUSS et des représentants de la Mission, pour élaborer une appréciation commune des directives. Au moyen de ces initiatives, le nombre de cas de refus d'accès a été inférieur en juillet à ceux consignés les mois précédents.

96. Par ailleurs, au cours des réunions de haut niveau a été abordée la question des camions d'un prestataire de la MINUSS retenus à Mombasa au Kenya (175 camions) et à Nimule (300 camions) du fait de la lenteur ou de l'absence d'autorisation accordée par l'organisme responsable, et par la suite, le Ministère a autorisé les 475 camions à repartir.

97. Au 31 août 2021, la MINUSS avait enregistré 62 violations de l'accord sur le statut des forces, contre 135 au cours de la période considérée précédente. Sur le nombre total de violations, 46 concernaient des restrictions de mouvement imposées par le Gouvernement, dont 39 attribuées au fait qu'aucune suite n'avait été donnée aux informations communiquées par la Mission ou aux demandes de garanties de sécurité aérienne.

98. La MINUSS a enregistré trois cas de refus d'accès par le MPLS/A dans l'opposition et des éléments de la milice armée, qui ont entravé sa capacité de surveiller et d'enquêter sur la situation des droits humains dans les zones contrôlées par le MPLS/A dans l'opposition.

99. En Équatoria-Central, le Service de la lutte antimines a été informé par l'autorité nationale de lutte antimines que la section du renseignement militaire des Forces sud-

soudanaises de défense du peuple avait demandé le retrait de toutes les équipes participant au déminage et à des activités connexes le long des routes de Djouba à Lobonok, Mundri, Nimule et Yei, en vue des opérations tactiques des Forces de défense dans le secteur. En conséquence, le Service et ses partenaires n'ont pas pu mener à bien leurs activités pendant une grande partie de la période considérée.

100. Le 5 août, une femme faisant partie du personnel d'un organisme des Nations Unies a été agressée par des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la Police nationale sud-soudanaise sur la route de Paloich, dans le comté de Rumbek-Est. L'agression faisait suite à une rencontre survenue le 2 août entre la MINUSS et le Gouverneur des Lacs, qui avait promis de coopérer au vu des réactions hostiles suscitées par la publication d'un communiqué de presse condamnant les exécutions extrajudiciaires.

101. On ignore toujours où se trouvent deux membres du personnel national arrêtés en 2014. Le Gouvernement n'a pas autorisé la MINUSS à leur rendre visite et n'a pas fourni d'informations sur leur état de santé.

102. La MINUSS a continué d'informer le Gouvernement des violations au moyen de notes verbales et de contacts réguliers. Les tableaux mensuels des incidents préparés pour le compte du Conseil de sécurité sont également communiqués au Gouvernement.

VIII. Performance des composantes en uniforme

103. Huit contingents de la force de la MINUSS (trois bataillons d'infanterie, quatre contingents du génie et une unité de police militaire) et un état-major de secteur ont fait l'objet d'une évaluation. Une unité d'infanterie, une unité de génie et l'unité de police militaire ont été évaluées comme étant au-dessus de la moyenne et deux unités d'infanterie et deux unités de génie ont été qualifiées d'excellentes. L'évaluation d'une unité de génie doit encore être achevée. De plus, l'état-major de secteur a été évalué comme étant au-dessus de la moyenne. Dans l'ensemble, le plan de mise en œuvre des améliorations proposées concernant les différents contingents comprenait une augmentation des exercices de simulation liés à la planification des interventions d'urgence et des enseignements sur les instructions permanentes de la force de la MINUSS. Il a été proposé d'accroître la formation, dans certains contingents, aux règles d'engagement et au droit des conflits armés, certains contingents devant renforcer leurs compétences linguistiques. Des plans sont en cours en vue de l'application de ces recommandations.

104. Du 3 au 6 août, l'équipe chargée de l'évaluation de la performance concernant les unités de police constituées de la MINUSS a entrepris l'inspection de deux unités de police constituées à Djouba, d'une unité à Bentiu et d'une unité à Malakal. La performance de toutes les unités inspectées a été jugée satisfaisante.

IX. Observations et recommandations

105. Je félicite l'État du Soudan du Sud à l'occasion du dixième anniversaire de son indépendance en tant qu'État. Dix ans auparavant, la communauté internationale lui avait promis son soutien. Cette promesse revêt la même urgence et la même importance aujourd'hui, tandis que la nation la plus jeune du monde s'efforce d'apporter la paix et la sécurité à son peuple. Tout en songeant aux aspirations qui n'ont pas encore été réalisées, il nous faut redoubler d'efforts pour aller de l'avant. J'exhorte le Président, M. Kiir, à renforcer ses efforts pour consolider la paix. À cette fin, j'assure le peuple sud-soudanais du plein appui du système des Nations Unies.

106. Tout en estimant encourageant le maintien, dans une large mesure, du cessez-le-feu permanent, je suis préoccupé par les divergences internes au MPLS/A dans l'opposition. Je me joins à l'IGAD pour réaffirmer que l'Accord revitalisé fournit et demeure le seul cadre convenu pour parvenir à la paix. À cet égard, je salue l'intervention rapide du Conseil des ministres de l'IGAD et remercie le Premier Ministre, M. Hamdok, le Secrétaire général de l'IGAD, M. Gebeyehu, et l'Envoyé spécial de l'IGAD, M. Wais, d'avoir apporté leur appui et tenté de combler le fossé entre les factions en conflit.

107. La lenteur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, notamment en ce qui concerne les mesures liées aux dispositions transitoires de sécurité, constitue un obstacle à la consolidation de la paix. L'absence de progrès général dans l'accomplissement des objectifs convenus a concouru aux fractures au sein du MPLS/A dans l'opposition et aux affrontements survenus entre les factions par la suite. Je demande aux factions concernées de régler leurs différends par le dialogue et d'éviter tout acte qui serait préjudiciable au processus de paix. Je demande également aux parties de s'abstenir d'encourager les défections et de soutenir les transfuges. Le Soudan du Sud ne peut risquer d'anéantir les acquis de la paix obtenus à ce jour.

108. Si je me félicite de la récente décision prise par la présidence d'unifier immédiatement le commandement des forces et d'obtenir la promotion des forces nécessaires unifiées. La décision, qui accuse un retard par rapport au calendrier établi, doit être exécutée pleinement et promptement et je confirme que l'ONU continuera d'apporter son aide à cette fin.

109. À l'application parcellaire de l'Accord revitalisé vient s'ajouter une situation humanitaire qui demeure désastreuse. Les nouveaux déplacements liés à la violence localisée, aux phénomènes climatiques extrêmes et à l'absence de moyens de subsistance se poursuivent. Quelque 7,2 millions de personnes feraient face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, dont 108 000 à des niveaux de famine catastrophiques.

110. Je suis profondément troublé par la persistance des violences sexuelles liées au conflit et des autres violations des droits humains, du fait de l'impunité généralisée, de l'absence d'obligation de responsabilité et des défaillances de l'état de droit. Je suis également alarmé par le danger croissant auquel s'exposent les humanitaires au Soudan du Sud. Pour la seule année 2021, quatre travailleurs humanitaires ont été tués. Le Gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour garantir un environnement sûr et sécurisé permettant aux partenaires humanitaires de fournir des biens et services vitaux. Ces actes de criminalité et de violence doivent cesser. La générosité des donateurs et le travail acharné de nos partenaires humanitaires ne sont pas acquis d'avance. L'ONU se tient aux côtés du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour accompagner les initiatives favorisant une paix durable et pour veiller à ce que les auteurs de violence soient traduits en justice.

111. Je remercie le Gouvernement d'avoir levé les obstacles à la liberté de mouvement des soldats de la paix. La nette amélioration de l'accès est le résultat de réunions de haut niveau qui se sont tenues entre le Gouvernement et la MINUSS et de la signature par la suite des directives relatives à la coordination opérationnelle du mouvement de la MINUSS avec le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance.

112. Il existe une augmentation très préoccupante du nombre de menaces proférées et d'attaques commises contre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales par des jeunes exaspérés par l'absence de perspectives d'emploi. Je me félicite à cet égard de la mise en place du comité de haut niveau

dirigé par le Premier Vice-Ministre, M. Machar, visant à régler des problèmes fondamentaux.

113. J'encourage le Gouvernement à saisir l'occasion du troisième anniversaire de l'Accord revitalisé, le 18 septembre, pour recentrer son action en vue de convenir d'objectifs de référence clefs, nécessaires au maintien d'une période de transition pacifique aboutissant à des élections démocratiques, et pour accélérer les mesures prises à cette fin.

114. J'ai soumis en juillet au Conseil de sécurité les grandes lignes des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, intègres, crédibles et pacifiques, à la suite de sa demande d'évaluation des besoins, en matière électorale (voir [S/2021/661](#)). Le processus électoral envisagé par l'Accord revitalisé constitue une occasion importante de consolider la stabilité du pays et de créer les conditions propices à son développement. Je salue à cet égard les progrès enregistrés récemment par le Gouvernement en vue de la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire, du lancement du processus consultatif concernant la Commission vérité, réconciliation et apaisement et de la mise en place d'un groupe de travail afin de superviser et de coordonner la justice transitionnelle et les réformes judiciaires.

115. J'encourage l'Assemblée législative nationale provisoire à se réunir dans les meilleurs délais et à procéder à l'intégration de l'Accord revitalisé dans la constitution provisoire, à parachever les projets de loi sur la sécurité et à adopter la loi sur les partis politiques. Je me félicite également de la nomination de la première femme à la présidence de l'Assemblée législative nationale provisoire, ainsi que de la nomination d'autres femmes à des postes clefs. Malgré ces progrès, les partis doivent continuer de s'efforcer d'atteindre le quota de 35 % de femmes, prévu par l'Accord revitalisé.

116. Je salue également l'action menée par la Communauté de Sant'Egidio pour réunir le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et les non-signataires afin d'engager des consultations de paix en vue d'un accord de cessez-le-feu. Je les engage en particulier à obtenir la participation des groupes non signataires dans le cadre du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. J'exhorte toutes les parties à participer de bonne foi à ce processus.

117. Enfin, je remercie les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et me réjouis des efforts déployés par les chefs d'État et de gouvernement et le Conseil des ministres de l'IGAD, la Commission de l'Union africaine et la Communauté de Sant'Egidio. Je remercie mon représentant spécial, Nicholas Haysom, en particulier de l'adoption de la vision stratégique triennale de la MINUSS, conformément à la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Je remercie également le personnel civil et en tenue de la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué d'œuvrer pour la paix et d'améliorer les conditions de vie, même en pleine pandémie de COVID-19.